



INFOCUMA

N° 157 - FÉVRIER 2021

Edito



CUMA, LA PUISSANCE DU GROUPE

Quel coup de «jeune», notre nouveau logo et la phrase qui l'accompagne font entrer les cuma dans une nouvelle dynamique. Nous constatons que de nombreuses exploitations sont ou vont être à transmettre. Il faut que nos groupes accueillent ces nouveaux profils. La puissance du groupe, c'est permettre d'investir dans des matériels et de la main d'œuvre, pour répondre à la diversité des systèmes.

Il y aura moins de cuma demain, nous constatons que l'activité de celles-ci est en constante augmentation, avec des projets de construction ou d'achat d'ateliers pour permettre l'embauche de salariés. Ces projets permettent de pérenniser la vie du groupe et donnent une véritable identité et un lieu de vie à nos cuma. Le conseil d'administration a fait le choix de prendre en charge la mise en place des DUER en lien avec le service prévention de la MSA. Cette obligation législative est une vraie remise à plat des risques que peuvent rencontrer les salariés et les adhérents.

Une nouvelle convention collective va entrer en vigueur cette année, cela va entraîner quelques changements, mais c'est aussi l'occasion de faire le point avec vos salariés, la fédération vous accompagne à la mise en place de ce changement.

En cette fin d'année, nous sommes comme beaucoup de cuma dans les études et les projets d'achats et de renouvellements de matériels. Une fois de plus, nous constatons des augmentations continues et difficilement justifiables, de 5 à plus 7 % tous les ans. Cela met dans la difficulté les groupes pour proposer et maintenir des prix de facturation cohérents avec les prix de vente de nos produits qui stagnent. La création récente de CAMACUMA, structure d'achat groupé, va permettre au réseau cuma de peser sur les prix d'achats des matériels.

Je tiens à remercier toute l'équipe de la fédération, ainsi que Baptiste et Simon qui vont vers de nouveaux projets et je souhaite la bienvenue à Clément, qui va renforcer le pôle agromachinisme. Merci également à mes collègues administrateurs qui s'impliquent au quotidien.

Je vous souhaite à tous une belle et bonne année, une année pleine de projets et de réalisations au service de nos groupes. Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-François Gahery
Président de la FDCUMA 53

A LA UNE



Projet locaux fdcuma - cuma cepvil

La fédération des cuma de la Mayenne au travers de son conseil d'administration a fait le choix de réfléchir à un projet commun avec la cuma départementale CEPVIL. L'objectif de ce projet, est l'acquisition de locaux, bureaux, atelier et bâtiment de stockage sur un site autour de Laval.

Ce projet ne signifie pas que nous cherchons à nous isoler des autres OPA qui restent et resteront des partenaires importants. Ce projet est pensé et construit pour donner une nouvelle impulsion au mouvement cuma et en apportant toujours plus de services au cuma.

A ce jour, nous poursuivons les études sur la situation, le besoin de surface et les différentes offres, nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de ce beau projet qui marque l'entrée dans une ère nouvelle des cuma Mayennaises.

Benoît Bruchet

ACTUALITE

Réussite de la porte ouverte
des cuma de Ballots et de la Bruyère

Permettre aux jeunes de découvrir ce qu'est une cuma, tel est l'objectif de la fédération des cuma de la Mayenne en ouvrant chaque année l'atelier d'une cuma mayennaise aux écoles du département.

Chaque dernier jeudi de janvier, tous les établissements scolaires agricoles de la Mayenne sont invités à participer à l'événement « Porte Ouverte cuma ». Ainsi, l'événement co-animé avec les associations de service de remplacement du département, aborde différents thèmes : présentation de la cuma, présentation de ses activités, visite de l'atelier et du parc matériel...

Une classe de BTS est également associée au projet (dans le cadre pédagogique d'un PIC projet d'initiative et de communication) pour préparer les supports de communication.

L'édition 2021 vient de se dérouler avec réussite le jeudi 28 janvier dernier.

150 jeunes étudiants de dix classes différentes se sont imprégnés du fonctionnement des deux cuma.

Après une visite de 2 heures et la découverte des 5 ateliers supports, nous sommes persuadés que ces jeunes ont maintenant une image plus fidèle et positive des cuma.

Nous remercions les responsables et les salariés des deux cuma qui se sont mobilisés pour la réussite de cette journée.

par Héléna Noël

Mouvement de salariés
à la fédération

Après deux ans de présence dans le cadre d'un contrat d'apprentissage BTS Agroéquipement, Simon Gambert est parti au 31 décembre 2020. Il projette de se perfectionner en conduite et entretien de matériel via un certificat de spécialisation.

Un autre départ à la même date pour Baptiste Treguier qui aura été présent à la FDCUMA pendant 14 mois et qui va engager un stage de parrainage pour une installation courant 2021.

Ses missions sur les contrôles pulvérisateurs, mise en place de résacuma et appui à l'activité machinisme sont reprises depuis décembre 2020 par Clément Mongodin qui rejoint l'équipe.

Nous souhaitons bonne continuation à Simon et Baptiste.



Et nous souhaitons la bienvenue à Clément.

L'accueil d'un apprenti à la FDCUMA est une très bonne expérience et nous envisageons de la reconduire à partir de septembre 2021 si les conditions sanitaires nous le permettent.

Nous accueillerons Camille Baglin sur une période de 4 mois entre avril et juillet 2021 pour un stage dans le cadre d'une Licence Juridique « Gestion des OPA ».

par Benoît Bruchet



Désherb'Innov

l'agriculture de demain

Retrouvez nous
le 10 juin 2021
au Pertre
en Ille et Vilaine



Aide à la souscription des parts sociales en cuma (JA)

Des nouvelles du Conseil Régional !! Nous vous informons que tous les dossiers déposés en 2019, ont enfin été réglés par le Conseil Régional auprès des jeunes agriculteurs. Concernant les dossiers déposés en 2020, nous avons relancé le Conseil régional pour le versement de l'aide.

Rappel : La FDCUMA de la Mayenne et la Chambre d'Agriculture se mobilisent depuis des années pour faciliter l'installation des jeunes, notamment dans la maîtrise des coûts de production dont les charges de mécanisation représentent une part importante.

C'est pourquoi, nous nous associons pour vous informer de cette mesure.

Les bénéficiaires de cette aide sont les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans et ayant acquis des parts sociales au cours des 5 premières années de leur installation.

Pour cette période, le demandeur n'aura qu'une seule fiche d'identification et pourra avoir plusieurs attestations de souscription de parts sociales, s'il est adhérent dans plusieurs cuma.

L'aide versée, plafonnée à 1500 € par installé, est calculée sur la base de 50 % des parts sociales versées à la (ou aux) cuma au prorata du nombre d'associés (pour les sociétés).

Un seul dossier peut être déposé par bénéficiaire. Si un dossier a déjà été déposé au cours des 5 premières années de son installation, il n'est plus possible de déposer un second dossier.

Le dispositif devrait être reconduit cette année avec des dossiers à déposer certainement courant mars.

par Béatrice Dutriez

Nouveau logo, autocollants et panneau de hangar

Après 31 années d'un logo vert et des petits bonhommes bleus en rond où certains y voyaient une référence à l'Europe, le réseau cuma vient de se doter d'une nouvelle identité visuelle.

Ce nouveau logo attaché à un slogan : **« la puissance du groupe »** donne un coup de neuf à un réseau en perpétuel mouvement.

La déclinaison nationale se fait également à tous les échelons : régional, départemental et local. Ainsi, pour la première fois, les cuma pourront avoir leur propre logo avec une uniformité sur tout le territoire pour une meilleure reconnaissance.

Nous sommes donc en préparation des nouveaux autocollants pour les matériels de cuma avec un logo mayennais et pour les cuma qui souhaiteraient avoir leur propre identité visuelle, nous vous proposerons un logo adapté.

Si vous avez le souhait d'avoir des autocollants personnalisés au nom de votre cuma, quatre formats sont possibles (75x30 cm, 45x18 cm, 21x8 cm ou 10x4 cm) ou un panneau de hangar, n'hésitez pas à contacter votre fédération pour des réalisations et des devis.

par Hélène Noël



VIE DES CUMA



Organisation des Assemblées Générales de cuma

LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS POUR ORGANISER VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Organisation classique de l'assemblée générale en présentiel

Étant donné le contexte sanitaire actuel, la tenue de vos Assemblées Générales (AG) peut être impactée.

Nous vous rappelons que statutairement chaque cuma a l'obligation de réaliser une AG dans les 6 mois qui suivent la date de clôture comptable.

En lien avec les recommandations et les consignes sanitaires actuelles, nous vous rappelons cependant que celle-ci reste obligatoire.

Dans le cas où vous devez reporter votre AG, 2 cas de figures peuvent se présenter à vous :

- La nouvelle date de votre AG est dans les délais allongés de 9 mois après la clôture des comptes de la cuma. Dans ce cas-ci, il vous suffira de renvoyer une convocation écrite avec un bon pour pouvoir 15 jours avant la tenue de l'AG.
- La nouvelle date est hors délai, c'est à dire après les 9 mois qui suivent la clôture des comptes. Dans ce cas-là, il est actuellement demandé aux cuma d'envoyer une demande de prorogation auprès du Tribunal Judiciaire de Laval.

L'ordonnance 2020 - 1497 et le décret numéro 2020 - 1614 du 18 décembre 2020 prolongent et adaptent ces mesures jusqu'à la date du 1^{er} avril 2021.

Il faudra bien sûr veiller à respecter les gestes barrières dont le respect de la distance minimum entre chaque personne et le port du masque obligatoire. La désinfection de la salle de réunion avant et après la réunion sera également nécessaire.

Une attention particulière devra être prise pour émargement et vote à bulletin secret :

- Demander à chaque adhérent de venir avec son crayon où mettre à disposition une boîte de crayon à l'entrée de la salle pour émargement et vote à bulletin secret

- Mettre à disposition un bloc de bulletin à l'entrée de la salle pour éviter la distribution pendant l'AG.

- Demander aux scrutateurs d'utiliser des gants pour centraliser les bulletins et dépouiller le vote.

Dans ce cas les règles de convocation, de quorum et de validation des résolutions restent les mêmes

(AGO=> 1/3 des adhérents présents ou représentés, vote des résolutions à la majorité)

(AGE=> 50 % des adhérents présents ou représentés, vote des résolutions à la majorité)

Organisation de votre assemblée générale en distanciel

Cette formule est utilisable de manière exceptionnelle et devra respecter la démarche suivante :

- Envoyer aux adhérents par courrier et/ou par mail des documents nécessaires à la validation des résolutions (comptes de la cuma, tiers sortant, résolutions habituelles).

- Demander un retour par mail ou par courrier à l'adresse du siège de la cuma par lettre recommandée (pas obligatoire mais souhaitable). Le retour doit se faire dans un délai qui sera au minimum de 15 jours à compter de la date d'envoi.

- Suite à cette consultation, il sera établi un procès-verbal pour constater les résultats de cette consultation.

- La cuma devra conserver les différents courriers ou mails reçus par les adhérents.

Dans ce cas les règles de quorum et de validation des résolutions restent les mêmes.

(AGO=> 1/3 des adhérents avec une réponse par courrier ou mail, vote des résolutions à la majorité)

(AGE=> 50 % des adhérents avec une réponse par courrier ou mail, vote des résolutions à la majorité)

La FDCUMA et le Cerfrance sont là pour vous aider à organiser votre assemblée générale.

Au-delà du contenu de ce guide, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec la FDCUMA pour organiser votre Assemblée Générale ceci afin de tenir compte de l'évolution des règles liées au regroupement de personnes.

Réunion des salariés de cuma – retenez la date !

Nous prévoyons d'organiser une réunion des salariés de cuma le 1^{er} mars à 14h à la Maison de l'Agriculture de Laval, afin d'aborder la nouvelle convention collective nationale des salariés de cuma.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, nous vous tiendrons informés de sa tenue et de l'organisation prévue (horaires, contenu détaillé, inscription...).

par Héléna Noël

La nouvelle convention collective nationale cuma arrive

Après 4 années de négociation entre employeurs (cuma et exploitants agricoles) et salariés (salariés de la production agricole et cuma), la nouvelle convention collective nationale a été signée le 15 septembre dernier. Elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2021.

Elle permet d'apporter un socle de conventions pour les territoires qui n'en étaient pas pourvus. Pour les cuma de la Mayenne qui appliquent la convention collective Bretagne Pays de Loire de novembre 2001, ce nouveau texte apporte des compléments d'information sur des aspects non prévus dans la convention précédente (travail de nuit, déplacements, période d'essai...) mais ne remet pas en cause les acquis de la convention territoriale (ancienneté, 13^{ème} mois).

Dix demi-journées d'information auprès des cuma employeurs de main d'œuvre sont proposées afin d'informer, d'expliquer et de mettre en application les nouveaux points de réglementation.

par Héléna Noël

Offre d'emploi

La cuma de Livré dans le Sud-Ouest mayennais recherche un(e) chauffeur mécanicien pour assurer la conduite de la moissonneuse, de l'ensileuse et des tracteurs avec matériels attelés ainsi que l'entretien du parc matériel de la cuma.

Travail de récolte en collaboration avec une autre cuma

- Compétence mécanique souhaitée
- Première expérience souhaitée
- Rigueur et discrétion indispensable dans le travail

Le travail se fera en lien avec les responsables de la cuma mais demande une autonomie dans la gestion quotidienne.

35 h hebdomadaires annualisées sur l'année avec un 13^{ème} mois

Rémunération selon grille de la convention collective cuma et évolution en fonction des compétences et de la motivation.

Poste à pourvoir début 2021.

Envoyer votre candidature à M. le Président de la cuma de Livré - Vieuvilles 53400 Livré ou rene.ferron0102@orange.fr

GUIDE DES PRIX DE REVIENT
DES MATÉRIELS EN CUMA

Ouest édition 2021
en version décembre 2020 + 33 euros

Nouvelles références !
Les cuma s'orientent vers
les chantiers complets

CUMA OUEST
LA PUISSANCE DU GROUPE

Le guide est disponible auprès de la FRcuma Ouest 02 99 54 63 15

MécaElevage

le 2 septembre 2021 à Vergoncey
dans le sud Manche
près de Saint James



www.mecaelevage.cuma.fr

ÉPANDAGE / FOURRAGE / SEMIS COUVERTS
ATELIERS TECHNIQUES / DÉBATS / DÉMONSTRATIONS

MACHINISME



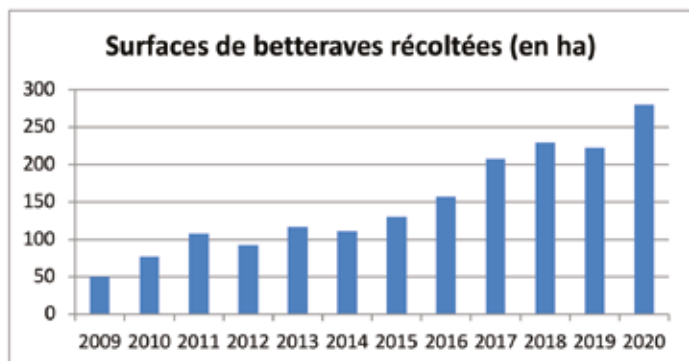
L'activité betteravière de la cuma CEPVIL progresse toujours : bilan de la récolte betteraves de 2020

Après une récolte 2019 très difficile, la saison 2020 s'est déroulée sans problème, profitant de conditions de ramassage idéales.

La récolte 2020 de betteraves s'est étendue du 7 octobre au 23 novembre, avec un pré-ramassage durant la 2ème semaine de septembre. Au final, 93 adhérents ont fait ramasser leurs betteraves par la cuma départementale CEPVIL, pour une surface totale d'un peu plus de 280 ha.

Avec 1,20 ha de betteraves ramassées en moyenne par heure, le débit de chantier s'est également amélioré par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, lorsque l'activité s'est créée en 2009, la surface récoltée était de 50 ha. Celle-ci a été multipliée par 5 en 10 ans, comme en atteste le graphique ci-dessous :



par Olivier Benoit

Cumacalc

A l'initiative du réseau des cuma de l'ouest, une application accessible sur le web soit par ordinateur et/ou smartphone pour aider les agriculteurs dans le calcul du coût de revient prévisionnel des futurs investissements.

Elle s'appuie sur les références des cuma de l'Ouest qui permettent en instantané une comparaison des coûts obtenus.

Les calculs se font en cinq étapes en reprenant les différents éléments du financement (prix d'achat, reprise, emprunts etc.).

A ce jour une cinquantaine de matériels sont accessibles avec l'ambition d'intégrer à terme l'ensemble des matériels présents dans les cuma et les exploitations. Cumacalc est accessible gratuitement, il suffit de taper sur le moteur de recherche : www.cumacalc.fr.

Je calcule le prix de revient prévisionnel du nouveau matériel



Je compare mes coûts prévisionnels avec ceux des cuma de l'Ouest

J'obtiens les chiffres rapidement, en réunion ou dans mon tracteur



par Hervé Masserot



Equipement travail en hauteur

Suite à la journée technique sur ce thème de début 2020, nous avons proposé de faire un achat collectif de plate-forme permettant le travail en hauteur des salariés en sécurité pour le nettoyage et les interventions de réparation sur les machines.

A ce jour une seule cuma s'est manifestée. Nous relançons cette proposition en vous demandant de nous contacter si vous êtes en réflexion d'achat de ce type d'équipement. Une aide financière de la MSA sera peut-être envisageable courant 2021.

par Hervé Masserot

Achat groupé : état des lieux

Depuis plusieurs années, le réseau cuma essaie de peser sur le prix d'achat des matériels afin d'assurer un prix stable auprès de ses adhérents. Afin d'assurer la pérennité de cet achat groupé, une SAS a été créée : CAMACUMA

Pour 2021, deux matériels ont été retenus

Un plateau fourrager

il sera vendu par la SAS à la cuma souhaitant l'acquérir, de la marque Gourdon, avec 2 modèles au choix, en 3 essieux, freinage hydraulique 25km/h, sangles, coffre de rangement, compteur kilométrique :

- PF 1000 : 10 m de long, 17 to de charge utile pour un prix de 12 000 €
- PF 1200 : 12 m de long, 20 to de charge utile pour un prix de 14 500 €

Chargeur télescopique

celui-ci est en location auprès de la cuma, de la marque Bobcat, TL 38.70HF, 130 ch, hydrostatique, débit 190l/mn, fourche palette et godet multiservice inclus, tablier compatible Manitou. Le prix de location pour une durée de 5 ans, incluant entretien, assurance, SAV, pneus :

- 450h/an à 24 €/h HT
- 650h/an à 17,50 €/h HT
- 850h/an à 14,50 €/h HT
- 1 000h/an à 12,70 €/h HT

Pour tout renseignement : **07 62 65 47 21** • cama@cuma.fr

par Hervé Masserot

Contrôle obligatoire des pulvérisateurs

Ces rendez-vous sont fixés sous réserve de modification, possibilité de nouvelles dates selon les demandes d'inscriptions qui seront faites.

MARS	
1 ^{er} mars	Vaiges
3 mars	Cossé le Vivien
8 mars	Loiron
9 mars	Ambrières les Vallées
10 mars	Ballots
11 mars	Méral
15 mars	Saint Denis de Gastines
16 mars	Brecé
17 mars	Sainte Gemmes le Robert
22 mars	Ambrières les Vallées
23 mars	Sainte Gemmes le Robert
24 mars	Hamberts
29 mars	Chérancé/Ballots
30 mars	Aron
AVRIL	
6 avril	Martigné
7 avril	Meslay du Maine
8 avril	Chailland
9 avril	Gorron
12 avril	Meslay du Maine
13 avril	Quelaines
14 avril	Chérancé
19 avril	St Denis de Gastines/Chailland
20 avril	Villaines la Juhel
21 avril	Saint Mars du Désert

NOS PARTENAIRES :

Agrial, AMC, Terrena, Ets Duret, Ets Fournier, Ets Brière, Hautbois, Chanteux, Ets Hubert-Agri, Ets Launay, Ets Marchand, Ets Mécanic 2000, Ets Messenger, Ets Poirier, Ets Pottier, Ets Salin et SM3

MACHINISME

Les subventions pour les cuma

Subvention pour l'achat de sécauteur

Dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), les cuma ayant leur siège social dans le BV SAGE peuvent prétendre à une aide pour l'achat de sécauteur neuf. Cette subvention finance 100 % l'achat (adaptation comprise). Le nombre de demandes est limité. Il reste actuellement un dossier possible pour le premier semestre 2021. L'achat pourra se réaliser fin 2021 ou début 2022.

Reconduction des aides PCAE pour les cuma en 2021 et 2022

Pour le prochain appel projet, les cuma peuvent prétendre aux aides : PCAE volet végétal (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) et ce, jusqu'à 2022. Ces aides à l'investissement concernent les matériels neufs : hangar, bineuse, herse étrille, houe rotative, certains équipements ou options du pulvérisateur, rouleau destruction de couverts végétaux (type Faca), broyeur sous clôture, GPS associé à un outil, équipement d'épandage de lisier (rampe ou enfouisseur), andaineur soleil ou tapis, retourneur d'andain d'herbe, combi presse enrubanneuse, autochargeuse, semoir semis direct, strip till.

Selon les investissements, le taux de l'aide peut varier de 20 à 40 %.

Pour obtenir cette aide, plusieurs points sont à respecter :

- remplir le formulaire avant le 1er mars 2021,
- aucun achat ou commande ne peut être fait avant la date de dépôt (1^{er} mars)
- fournir les pièces annexes : liste des adhérents, 2 devis, RIB, attestation comptable, ...
- remplir 4 autos diagnostics par 4 adhérents de la cuma
- le montant de l'investissement minimum est de 5 000 €
- avoir suivi une formation de 2.5 j sur l'agro écologie, multi performance ou avoir justifié par la cuma, la réalisation d'un DiNacuma

Prévoyez un délai de 12 à 18 mois avant de concrétiser vos achats.

Pour classer les demandes des dossiers, une grille d'évaluation a été mise en place pour attribuer un nombre de points à votre dossier (JA, pertinence du projet, collectif, ...). Il faut au minimum 50 points pour que le dossier soit déposé.

Nouvelle subvention : plan de relance France Agrimer 2021-2022

Depuis le 4 janvier 2021, dans le cadre d'un dispositif national « plan de relance 2021-2022 », les cuma peuvent prétendre à des subventions pour l'achat de matériels neufs, en respectant les points suivants :

- le taux de subvention est de 40 à 50 % (soit +10 % qu'une demande individuelle)
- le montant d'achat est plafonné à 150 000 € par dossier (40 000 € pour les individuels)
- une seule demande durant la période
- les accords des dossiers seront attribués selon l'ordre d'arrivée
- un devis par matériel
- dépôt en ligne (téléprocédure)

Le réseau cuma, grâce à une forte mobilisation, a pu être éligible aux différentes mesures de ce plan et faire reconnaître sa spécificité (taux, plafonds)

Ce plan de relance est composé de deux dossiers. Dans chaque dossier, la cuma peut déposer une demande. Les deux dossiers sont :

- « aide au renouvellement des agroéquipements nécessaire à la transition agroécologique » : les matériels concernés sont : binage, broyeur herbe ou à bois, semoir semis direct, GPS RTK, rouleau destructeur, distributeur engrais avec option régulation, équipement épandage (lisier / fumier), pour une enveloppe nationale de 150 M €

- « Plan protéine végétale » : les matériels de récolte de fourrage de la fauche à la récolte, pour une enveloppe nationale de 100 M €

Dans la liste des matériels, il y a quelques incertitudes sur l'interprétation de certains matériels décrits, donc vigilance.

Retrouvez la suite de l'article ainsi que les tableaux de synthèse sur le site internet de la fédération www.mayenne.cuma.fr

Au moment de la rédaction de cet article, les deux plateformes de dépôts ne sont plus accessibles par manque d'enveloppe. Nous nous mobilisons via la FNCUMA pour faire remonter la déception terrain qu'engendre ce dossier.

D'autres dépôts seront peut-être possibles dans quelques temps, donc continuez à nous envoyer vos demandes.

N'hésitez pas à contacter la FDCUMA pour vous aider dans vos demandes

par Hervé Masserot

CONTACT

Benoit Bruchet • Direction, partenariat, territoire et mécanisation

Marie-Claude Le Roy • Animatrice juridique et administration

Béatrice Dutriez • Secrétariat et administration des cuma

Manon Pierre et Florence Gournay • Secrétaire administrative

Hélène Noël • Animatrice emploi

Hervé Masserot • Références machinismes, démonstration, éco-énergie et mécanisation

Clément Mongodin • Service pulvé - résacuma

Olivier Benoit • Relais bois-énergie et environnement

INFOCUMA

Journal d'information de la fédération des cuma de la Mayenne
Parc Technopole de Changé - rue Albert Einstein
BP 36135 - 53061 Laval cedex 9
02 43 67 37 34 - fd.53@cuma.fr

Directeur de la publication : Benoit Bruchet
Réalisation : service communication FRcuma Ouest
Tirage : 500 exemplaires

www.mayenne.cuma.fr